

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Guepo®flex Antigél

Date de révision: 17.02.2022

Code du produit: G121

Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Guepo®flex Antigél

UFI: TDA0-E094-0005-VKUN

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Utilisation: Essai de fuite des équipements sous pression. Solution de formation de mousse selon la norme EN 14291.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Guepo GmbH	
Rue:	Siemensstr. 13	
Lieu:	D-77694 Kehl	
Téléphone:	+49-7851-99477-0	Téléfax: +49-7851-99477-77
e-mail:	email @guepo.de	
Interlocuteur:	Manfred Schmitt-Bormann	
e-mail:	manfred.schmitt-bormann@guepo.de	
Internet:	www.guepo.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49-170-5582282**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Aérosol 3; H229

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Attention
d'avertissement:**Mentions de danger**

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Solution moussant selon EN 14291

Composants dangereux

aucune/aucun (conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Guepo®flex Antigel

Date de révision: 17.02.2022

Code du produit: G121

Page 2 de 9

Information supplémentaire

Agent propulseur pour aérosols: Oxyde nitreux (gaz hilarant)

Respecter la date de péremption: 5 ans

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO₂).**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Contient: Oxyde nitreux (gaz hilarant)

Réagit avec les : Substances contenant de l'hydrogène actif (p. ex. groupes NH_x, OH, SH)Réagit avec les : Substances contenant de l'hydrogène actif (p. ex. groupes NH_x, OH, SH)En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NO_x).**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Éviter le contact avec les yeux.

Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Guepo®flex Antigel

Date de révision: 17.02.2022

Code du produit: G121

Page 3 de 9

matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec les yeux. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Préventions des incendies et explosion

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50 °C.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger contre: gel.

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Contrôle d'étanchéité dans les installations sous pression.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

Valeurs DNEL/DMEL et PNEC: négligeable.

Mesures de management du risque conformément à l'approche Control-Banding utilisée: Aucune mesure n'a été fixée jusqu'à présent.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Lunettes à monture.

Protection des mains

Lors de contact fréquents avec les mains: Protection des mains. Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Protection de la peau

Vêtements de travail

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Guepo®flex Antigel

Date de révision: 17.02.2022

Code du produit: G121

Page 4 de 9

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Aérosol
 Couleur: incolore
 Odeur: caractéristique

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation: -15 °C
 Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C
 Point d'éclair: >63 °C

Inflammabilité

solide/liquide: non applicable
 gaz: non applicable
 Limite inférieure d'explosivité: non déterminé
 Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable
 gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

pH-Valeur: 7

Viscosité dynamique: 1 mPa·s
 (à 20 °C)

Hydrosolubilité: facilement soluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé

Pression de vapeur: (Substance active) 6,1 hPa
 (à 0 °C)

Densité: 1 g/cm³

Densité de vapeur relative: non déterminé

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Propriétés comburantes
 Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en corps solides: non déterminé
 Taux d'évaporation: non déterminé

Information supplémentaire

tension de surface < 30 mN/m

Remarque: Une majorité des propriétés physiques ci-dessus concerne l'huile contenue dans le produit.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Guepo®flex Antigél

Date de révision: 17.02.2022

Code du produit: G121

Page 5 de 9

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Protéger contre: gel. <-15°C

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes. Réagit avec les : Métaux alcalins, Métal alcalino terreux,

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérrogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire

Selon EN 14291 sur le plan toxicologique la préparation est inoffensive.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Selon les connaissances actuelles, des nuisances écologiques ne sont pas à craindre.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Guepo®flex Antigél

Date de révision: 17.02.2022

Code du produit: G121

Page 6 de 9

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2

14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.2 + 5.1

Code de classement: 50
Dispositions spéciales: 190 327 344 625
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E0
Catégorie de transport: 3
Code de restriction concernant les tunnels: E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Guepo®flex Antigél

Date de révision: 17.02.2022

Code du produit: G121

Page 7 de 9

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2

14.4. Groupe d'emballage: -

Étiquettes: 2.2 + 5.1

Code de classement: 50

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

Quantité limitée (LQ): 1 L

Quantité exceptée: E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2

14.4. Groupe d'emballage: -

Étiquettes: 2, see SP63

Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

Quantité limitée (LQ): See SP277

Quantité exceptée: E0

EmS: F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AEROSOLS, non-flammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.2

14.4. Groupe d'emballage: -

Étiquettes: 2.2 + 5.1

Dispositions spéciales: A98 A145 A167 A802

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G

Passenger LQ: Y203

Quantité exceptée: E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203

IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Guepo®flex Antigel

Date de révision: 17.02.2022

Code du produit: G121

Page 8 de 9

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

2004/42/CE (COV): 0,0025%

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Directive aérosol (75/324/CEE).

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,11,14,15,16.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aérosol 3; H229	Sur la base des données de contrôle

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Information supplémentaire

Numéro d'enregistrement DIN DVGW:: NG-5170AS0450

Certifié et examiné selon EN 14291. Contrôle annuel par Engler-Bunte-Institut, Karlsruhe.

Numéro de tarif douanier: 3402 5010

Inventaires nationaux: non reporté

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Guepo®flex Antigel

Date de révision: 17.02.2022

Code du produit: G121

Page 9 de 9

Information technique:

Dr. Abderrahim Elmouakibi

TEL +49-7851-99477-55

FAX +49-7851-99477-77

Numéro d'appel d'urgence (Information technique): +49-172-2136509

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)